



LE CRÉDIT MUTUEL EST UNE BANQUE COOPÉRATIVE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS.

Elle n'est pas cotée en bourse, et c'est à ses clients
qu'elle rend des comptes, et non à des actionnaires.
Et ça, ça change tout.

UNE BANQUE QUI PEUT PRENDRE SES DÉCISIONS AU PLUS PRÈS DE VOUS

Chaque Caisse de Crédit Mutuel bénéficie d'une vraie autonomie
et peut vous accorder un crédit sans demander l'autorisation
au siège. C'est tellement plus simple et plus rapide.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOS INTÉRÊTS

Dans chaque Caisse locale, les chargés de clientèle
vous conseillent au mieux de vos intérêts.

POUR NOUS REJOINDRE, RIEN DE PLUS SIMPLE

• Contactez la Caisse de **Crédit Mutuel la plus proche.**

• Appelez le **0 800 110 115** Service & appel gratuits

• Connectez-vous sur creditmutuel.fr/offre-bienvenue.html

Vous pouvez également nous rejoindre sur les réseaux sociaux



Vous disposez d'un droit d'opposition à l'usage de vos données personnelles à des fins de prospection. Adressez-vous à la Caisse de Crédit Mutuel de votre choix pour l'exercice de ce droit. Cette démarche n'entraîne aucuns frais.

DOCUMENTATION À CARACTÈRE COMMERCIAL

• Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de la fin du contrat sont fixées pour chaque produit dans la fiche Clarté et/ou dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.

– Pour les crédits à la consommation :

• Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat de crédit, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est-à-dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation.

En cas d'exercice de la faculté de rétractation après mise à disposition des fonds, vous ne devez rembourser au prêteur que le capital versé et les intérêts au taux débiteur du crédit, à l'exclusion de toute pénalité.

• Pour les crédits amortissables (prêts personnels) :

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi.

• Pour les crédits affectés :

La rétractation sur le contrat de crédit met fin au contrat de vente principal. Toutefois, si vous avez demandé la livraison immédiate du bien ou du service, elle ne met fin au contrat principal que si elle intervient entre le premier et le troisième jour ; au-delà, vous êtes tenu d'acquiescer le bien ou le service.

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi.

– Pour les crédits immobiliers :

• Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat, vous ne disposez pas d'un délai de rétractation mais, conformément à l'article L.313-34 du code de la consommation, d'un délai de réflexion de 10 jours. Si le prêt est destiné à financer une acquisition, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt : si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acquéreur les sommes versées.

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Par exception, il ne sera pas perçu d'indemnité dans les cas prévus par l'article L.313-48 du code de la consommation (vente du bien immobilier faisant suite à un changement de lieu d'activité professionnelle, décès ou cessation forcée de l'activité professionnelle de l'emprunteur ou de son conjoint).

– Pour la téléphonie :

Dans le cadre de la souscription d'un forfait, les modalités de livraison sont les suivantes : en cas d'achat d'une carte SIM ou d'un Pack (téléphone et carte Sim) ceux-ci seront envoyés à l'adresse précisée par le client. Le montant du forfait mensuel pourra être payé par prélèvement sur le compte bancaire du client, à compter du jour de l'initialisation de la ligne. Conformément à la loi, si la proposition ou la conclusion du contrat a été faite à distance, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation sauf utilisation de votre ligne avant cette date.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

• Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05 / Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 Loire Atlantique Centre Ouest 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

– Dans un premier temps, à votre Caisse.

– Dans un deuxième temps, au Service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige bancaire ou au responsable des Relations Consommateurs des ACM dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige relatif aux assurances.

– Dans un troisième temps, si vous êtes un consommateur, pour tout litige bancaire relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à M. le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ou via son site internet www.lemediateur-creditmutuel.com ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation). Pour tout litige concernant un contrat d'assurance relevant de sa compétence, au Médiateur de l'Assurance : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site de La Médiation de l'Assurance : www.mediation-assurance.org.

INFORMATION SUR LE FONDS DE GARANTIE

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque, www.creditmutuel.fr.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances.

Crédit Mutuel Mobile est un service de Euro-Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel. Offre disponible dans les Caisses de Crédit Mutuel proposant ce service. Euro-Information Telecom SAS au capital de 175 715 euros, RCS Paris 421 713 892, 12 rue Gaillon, 75107 Paris Cedex 02.

Contrats souscrits auprès de Crédit Mutuel Leasing. Crédit Mutuel Leasing, Établissement de crédit spécialisé – Société anonyme au capital de 35 353 530 euros dont le siège social est Tour D2, 17 bis place des Reflets, 92988 Paris La Défense Cedex 642 017 834 RCS Nanterre – TVA intracommunautaire FR77642017834. Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr). Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



Homiris est un service opéré par EPS – SAS au capital de 1 000 000 euros – Siège social : 30 rue du Doubs 67100 Strasbourg – Correspondance abonnés : 36 rue de Messines – CS 70002 – 59891 Lille Cedex 9. RCS Strasbourg n° 338 780 513 – Code APE 80.20Z – N° TVA Intracommunautaire FR 92 338 780 513. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité en date du 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Crédit Mutuel



ADHÉRENTS D'ASSOCIATIONS, DÉCOUVREZ NOS OFFRES PRÉFÉRENTIELLES



REJOINDRE UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8 millions de clients-sociétaires.

NOTRE OFFRE SPÉCIALE ADHÉRENTS D'ASSOCIATION

50€⁽¹⁾
remboursés

► sur votre licence ou cotisation annuelle.

50€⁽²⁾
offerts

► pour votre association chaque fois qu'un des licenciés ou adhérents fait valoir son avantage et devient client Crédit Mutuel.

ET NOS OFFRES

DE BIENVENUE NOUVEAU CLIENT⁽³⁾

 ÉPARGNE

LIVRET BIENVENUE

**1,5 % BRUTS* GARANTIS
PENDANT 3 MOIS**

Investissez jusqu'à 50 000 € sans frais tout en disposant de votre argent à tout moment.

LIVRET D'ÉPARGNE

20€⁽⁴⁾ OFFERTS

Pour vos enfants de moins de 16 ans. Pour l'ouverture de leur premier livret.

* Taux nominal annuel en vigueur à ce jour et pour toute nouvelle souscription d'un Livret Bienvenu. Le taux de 1,50 % est garanti pendant les 3 mois qui suivent l'ouverture du Livret Bienvenu dans la limite de 50 000 euros, au-delà de ce montant et après la période de 3 mois, le Livret Bienvenu est rémunéré au taux du livret ordinaire du Crédit Mutuel. Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux selon la réglementation fiscale applicable. Cette offre est limitée à un seul Livret Bienvenu par personne physique majeure.

 BANQUE
AU
QUOTIDIEN

Grâce à l'**EUROCOMPTE**, gardez un œil sur vos comptes avec un forfait tout compris (compte courant, chéquier, carte internationale de retrait ou de paiement, accès à vos comptes via Internet).

**3 MOIS⁽⁵⁾
D'ABONNEMENT
OFFERTS**

(1) Offre valable jusqu'au 31/12/2020, réservée aux personnes physiques majeures et capables, adhérentes d'une association, pour toute entrée en relation avec une Caisse de Crédit Mutuel participant à l'opération, sous réserve de l'existence d'une convention de partenariat entre l'association et ladite Caisse de Crédit Mutuel. Le versement des 50 euros est subordonné à l'ouverture d'un livret et à la présentation de son adhésion à l'association partenaire de la Caisse de Crédit Mutuel. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. (2) Sous réserve que l'association soit cliente d'une Caisse de Crédit Mutuel et de l'existence d'une convention de partenariat entre l'association et la Caisse de Crédit Mutuel et de l'entrée en relation d'un adhérent avec la Caisse de Crédit Mutuel dans les conditions précisées au renvoi 1. (3) Offres soumises à conditions, réservées aux nouveaux clients personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. (4) Offre non cumulable, réservée aux jeunes âgés de moins de 16 ans pour toute nouvelle entrée en relation et pour l'ouverture d'un premier Livret Bleu, Livret Vip Junior ou Livret Jeune dans les Caisses de Crédit Mutuel relayant l'opération. (5) Offre valable sur la base du tarif hors options de la formule Eurocompte.



 ASSURANCE

Plus de 10 millions de personnes font confiance aux Assurances du Crédit Mutuel pour assurer leurs proches, leur santé ou leurs biens, pourquoi pas vous ?

AUTO, HABITATION, SANTÉ, PRÉVOYANCE
1 MOIS⁽⁶⁾ DE COTISATION OFFERT PAR CONTRAT SOUSCRIT

 CRÉDIT À LA
CONSOMMATION

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : pour un crédit amortissable d'un montant de 3 000 € et d'une durée de 3 ans, vous remboursez 35 mensualités de 85,77 € et une dernière de 85,76 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1,90 % (taux débiteur fixe : 1,88 %). Montant total dû par l'emprunteur : 3 087,71 €. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité et Incapacité de Travail. Assurance calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1^{er} cotisation mensuelle de 3,50 €, un montant total sur la durée du crédit de 65,61 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,43 %. Conditions 01/07/2020.

Offre valable une seule fois, pour un crédit d'un montant maximum de 3 000 € et d'une durée maximale de 36 mois.

Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Après expiration du délai légal de mise à disposition des fonds. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat.

1,90%
TAEG FIXE

(6) Le mois gratuit s'applique sur la première cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat Auto, Habitation, Complémentaire Santé, Assurance Accidents de la Vie, Plan Prévoyance, Plans Autonomie, Plan Obsèques. Offre soumise à conditions, non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'assurance, sous réserve d'acceptation par l'assureur et dans les Caisses participant à l'opération. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020.

 TÉLÉPHONIE
MOBILE

Communiquez librement et en toute simplicité avec le forfait sans engagement **PROMPTO**.

• **WEB 4G* : 100 Go** (débit ajusté au-delà)

+ Appels/SMS/MMS **illimités**

+ En UE, DOM, Suisse, Andorre, USA et Canada⁽⁷⁾ pour les voyageurs occasionnels⁽⁸⁾ : appels/SMS/MMS **illimités** et 5 Go inclusen Web 4G*

**AVANTAGE
CARTE DE
PAIEMENT**

19,99€⁽⁹⁾ / MOIS
AU LIEU DE 24,99€ PAR MOIS

Entre personnes physiques et à usage privé. Hors usages surtaxés. 3h max/appel. 129 destinataires différents max/mois en France métropolitaine et 99 vers et depuis l'international dont l'UE, DOM, Suisse, Andorre, USA et Canada.

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Réservée aux particuliers pour toute nouvelle souscription. **Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau.** * 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. Détails et disponibilité du réseau 4G auprès de votre conseiller. Prix carte SIM : se renseigner auprès de votre conseiller.



 CRÉDIT MUTUEL
AUTO

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Le Crédit Mutuel vous aide à maîtriser votre budget auto avec tous les services à la carte : le financement, l'assurance, l'assistance et l'entretien et même la commande de votre véhicule à prix remisé.

**ACHETEZ VOTRE VOITURE
MOINS CHER***

* Offres accessibles dans votre Caisse de Crédit Mutuel, associées à la souscription d'un financement à crédit ou locatif, à une assurance auto, ou à un Pack Entretien Auto ou encore à l'utilisation d'un crédit renouvelable Passeport Crédit. Prix négociés auprès des concessionnaires partenaires.

 **Homiris**
Alarme et télésurveillance

Protégez votre domicile des cambriolages et des risques d'incendie* avec le n°1 de la télésurveillance en France⁽¹⁰⁾.

SANS FRAIS D'INSTALLATION ET DE MISE EN SERVICE

*Par détection de fumée.

 PRÊT
IMMOBILIER

**NOUVEAUX PROJETS
RACHAT DE CRÉDIT
PROFITEZ DES TAUX
ACTUELS TRÈS ATTRACTIFS**

Pour vous installer en toute sérénité ou changer de logement, le Crédit Mutuel vous accompagne avec des solutions de financement personnalisées.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse de Crédit Mutuel. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(7) Hors France métropolitaine. Egalement inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (8) Facturation hors forfait (après alerte du client) des usages en itinérance en UE et DOM (et en Suisse, Andorre, USA et Canada) si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (9) Avantage carte de paiement réservé aux particuliers, titulaires d'une carte de paiement Crédit Mutuel (hors cartes de retrait, cartes de dépôts, cartes prépayées). En cas de résiliation de la carte, suppression de la réduction. Non cumulable avec la remise Avantage Famille. Prix sans avantage carte de paiement : 24,99 €/mois. (10) EPS, N° 1 de la télésurveillance résidentielle en France (Source : Atlas 2019 En Toute Sécurité).

Caisse : CREDIT MUTUEL CAUSSADE

Code : 02342

REMBOURSEMENT FRAIS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS PARTENAIRES ASSOCIATIONS

1 NOM ET PRENOM DE L'ADHERENT :

-RIB COMPLET :

CODE BANQUE :

CODE GUICHET :

NUMERO DE COMPTE :

CLE :

-MONTANT ALLOUE :

2 NOM DE L'ASSOCIATION : **BAS QUERCY RUGBY**

-RIB COMPLET :

CODE BANQUE : 10278

CODE GUICHET : 02342

NUMERO DE COMPTE : 00020043401

CLE : 49

CF : fichier Excel « prescription association »

-MONTANT ALLOUE : 50 €

Ces deux sommes seront prises en charge par la caisse qui bénéficie de la nouvelle entrée en relation de l'adhérent.

Elles seront enregistrées par le service comptabilité caisse au débit du compte numéro 06099017 dénommé « actions commerciales STVA ».

Date et Signature
Directeur de Caisse

Visa du Service
Associations